



CSP du 20 Avril 2021



Revendications UNSA IBM

Veillez trouver joint les revendications Unsa pour le CSP du 20 Avril 2021
Ces revendications viennent s'ajouter à ce qui a déjà été proposé dans le projet d'accord de transition présenté par IBM lors de la réunion de CSP du 12 Avril 2021,

L'Unsa demande :

1) Président

- a. Le nom et le logo de la nouvelle entreprise ont été annoncé conformément à ce qui a été prévue.

Hélas les Noms qui composent l'équipe dirigeante ne sont toujours pas connues à moins de 7 jours des annonces des Objectifs - Ambitions et sur l'ensemble des Grands Piliers comme annoncés par Raphael Sanchez lors du « Save The Date » du 14 Avril 2021. L'Unsa s'étonne qu'aucune information sur cette équipe dirigeante n'ait été faite alors que les objectifs sont apparemment déjà décrits.

La personne d'IBM mandatée pour cette négociation n'ayant pas tout pouvoir sur tous les sujets, l'Unsa demande l'annonce de cette équipe dirigeante afin d'avoir une personne de cette équipe dirigeante autour de la table pour ces négociations.

2) Convention collective de branche et protection d'emploi

- a. L'Unsa est pour le maintien dans l'accord de branche métallurgie sur une durée de **36 mois**

3) Garantie d'Emploi au sein de Kyndryl

- a. L'Unsa Revendique une Garantie d'Emploi de **36 mois** sans licenciement économique contraint.

4) Accord d'entreprise et usage unilaterale

- a. Un allongement de tous les accords sur **36 mois**.

5) Rémunération

- a. L'Unsa demande l'évolution du coefficient métallurgie par anticipation pour toute personne devant avoir une évolution automatique d'ici la **fin de l'année 2021**.
- b. L'Unsa demande, et ce pour le 31 Août au plus tard, la régularisation au minimum métallurgie (RAG) pour **toutes personnes** (cadres et non-cadres) étant toujours en-dessous de ce minima et ce sans attendre la fin de l'année 2021,
Cette régularisation doit se faire avant le transfert, il ne faut pas attendre la fin de l'année 2021, elle doit concerner 100 % des personnes concernées et non pas 70 %.
- c. L'Unsa Revendique, pour les personnes hors plan de com, de prendre l'ensemble des rémunérations des 12 derniers mois divisé par 12 pour le calcul de la nouvelle rémunération mensuelle chez Kyndryl (rémunération mensuelle avec intégration 13ème mois, astreintes et heures supplémentaires) /12 pour le nouveau Salaire Kyndryl.

6) Emplacement de Travail

- a. Selon le choix Immobilier d'emplacement de travail, si les équipes Kyndryl devaient quitter leurs lieux (Site) habituels de rattachement, que le nouveau lieu de rattachement soit au plus proche de celui actuel.

7) Activités sociales et culturelles

- a. L'Unsa Revendique **le maintien** de la contribution Patronale Kyndryl aux œuvres sociales et culturelles au taux identique que celui actuellement en vigueur au sein d'Ibm France SAS avec un taux d'ASC chez Kyndryl >= **3,8% de la masse salariale** en y incluant la part repas.
- b. Si la part déjeuner n'est pas incluse dans les ASC, l'UNSA demande des ASC a minima de **2,8% + les tickets restaurant dématérialisés** gérés par la Direction de Kyndryl d'un montant de 9,25€ dont 60 % (5,55 €) pris en charge par Kyndryl.

8) Prime Transfert

- a. L'Unsa demande en plus de la prime de transfert de **3 mois de salaire** pour tous, une prime spécifique de volontariat de **3 mois de salaire** pour les salariés transférés sur la base du volontariat.

9) Social

- a. L'Unsa Revendique la prise en charge à 100 % durant la convention de transfert (36 mois) par IBM France Sas sur le financement des crèches Babilou pour les salariés transférés et que les personnes transférées ne perdent pas la place de leurs enfants en crèche.

- b. Inclure toute la famille dans la prise en charge employeur de la Mutuelle.
- c. L'Unsa demande une négociation ou la reconduction durant 36 mois de l'accord sur les personnes en situations d'Handicap.

10) Dispositions spécifiques relatives au transfert de contrats de travail

- a. L'unsa demande d'avoir la confirmation que la prime Caoutchouc, pour les départs à la retraite des anciens Michelin, est bien conservée pour ceux qui resteront chez Kyndryl, mais aussi pour ceux qui retourneront finir leurs MFDC chez IBM

11) Accord Client de transfert

- a. L'Unsa demande à connaître le Statut actuel des accords client sur le transfert de leurs contrats d'infogérance d'IBM vers Kyndryl

